



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-56 RELATIF AU ZONAGE

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-348 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-348 est entré en vigueur le 19 août 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE LE 25 AOÛT 2022

Nicole Bouffard
Greffière-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe